

Les idées en marche¹ : Le Jansénisme. La loge maçonnique

Joigny semble avoir été imperméable aux idées de la Réforme ; elle se donna même à la Ligue et ne rentra dans le giron royal que contrainte et forcée.

Ses édiles avaient alors pris goût à une relative indépendance, mais restaient assez disciplinés et respectueux de la hiérarchie. Les élites bourgeoises et religieuses se tenaient, toutefois, au courant de l'évolution des idées qui avaient cours dans la capitale relativement proche. Il est certain que tous souhaitaient une plus grande autonomie d'action et remettaient en cause beaucoup d'institutions, notamment religieuses, à cause de leurs excès, y compris en propriétés foncières, même si elles ne l'exprimaient pas vraiment ouvertement.

Deux mouvements nés avec les idées nouvelles, contradictoires en apparence, peuvent en être considérés comme symptomatiques : le Jansénisme et la franc-maçonnerie. Joigny n'y échappa pas.

Le jansénisme

Le jansénisme est une doctrine religieuse et morale, qui doit son nom à l'évêque d'Ypres, Cornélius Jansen, dit Jansénius, (1585-1638). Son ouvrage posthume, *l'Augustinus*, publié en 1640, provoque un âpre débat entre les partisans de sa doctrine inspirée de celle de saint Augustin (354-430), et celle des Jésuites, qui prônent le libre arbitre et une certaine foi en l'homme. Jansénius croit, au contraire, à la « *prédestination* », rejoignant en cela Calvin.

Cette doctrine théologique est marquée par l'exigence d'une plus grande sainteté personnelle. Il adopte rapidement une attitude moraliste et s'oppose rigoureusement à toute forme de laxisme. C'est une réaction à la vision optimiste de l'homme et de ses capacités, chère aux Jésuites. Pour les disciples de Jansénius, l'homme est totalement déchu par suite du péché originel, il tend vers le mal de façon naturelle. Cette opinion est proche de la vision "calviniste" de l'homme.

Seule la grâce de Dieu (*grâce efficace*, en opposition à la *grâce suffisante*, prônée par les jésuites), peut le pousser vers le bien, le pousser vers la « *délectation céleste* » et le détourner de la « *délectation terrestre* »

Cette grâce exige de ceux qui la reçoivent, une foi à toute épreuve et un combat quotidien contre le mal : « *A la morale de l'honnête homme, les jansénistes oppose celle de la sainteté* » (René Taveneaux).

¹ Université pour tous de Bourgogne (UTJ). 2009-2010. *Histoire de Joigny* par Bernard Fleury. Cours 15

Le jansénisme, prônant l'austérité et une vertu rigide, influence la bourgeoisie parisienne et la noblesse de robe et devient un instrument d'opposition politique au pouvoir royal.

En désaccord avec Rome et particulièrement hostile aux jésuites, le jansénisme, à partir de 1650, est frappé par une série de condamnations qui secouent l'Église de France ; il devient aussi le porte-parole des courants d'opinion qui s'opposent au centralisme romain. La tendance à mettre en question la primauté papale les rapproche du Gallicanisme.

Néanmoins le jansénisme n'est pas une doctrine statique, il s'est uni à des influences diverses. Antoine Arnauld (1612-1694) accepte, par exemple, la possibilité du compromis. Pourtant, durant tout le XVII^e siècle, les relations, entre les jansénistes, la papauté et la monarchie seront basées sur l'affrontement. Cela engendre des sanctions politiques de la part de Richelieu, mais très vite, s'ajoute également la condamnation papale, sous l'impulsion et l'action conjointes des Jésuites et de la politique française, c'est la bulle « *In eminenti* » en 1643, renforcée par la bulle « *Cum occasione* » qui déclare comme hérétiques ou fausses, cinq propositions de Jansénius. La *paix clémentine* fut une trêve brillante et féconde, durant laquelle Port-Royal devint le lieu de rassemblement de la haute société parisienne. Elle connut une floraison littéraire, avec « *Les Pensées* » de Pascal publiées en 1670. Pasquier Quesnel publie en 1668 le « *Nouveau testament en français avec des réflexions morales sur chaque verset* », cet ouvrage joua un rôle capital dans l'évolution du jansénisme. Tout ceci déplait fort à Louis XIV, qui croit à une cabale. Le jansénisme, de par son individualisme, apparait comme un danger pour l'autorité de l'Etat. Louis XIV va plus loin, et demande une bulle de condamnation globale du jansénisme tel qu'il s'exprime dans l'œuvre du chef du parti, Pasquier Quesnel. Le roi insista ; ce fut l'objet de la bulle « *Vineam Domini* » en 1705.

Puis Louis XIV décide d'agir par la contrainte, les principaux chefs jansénistes sont emprisonnés ou éloignés. En octobre 1709, les religieuses de Port-Royal qui avaient refusé de signer la bulle « *Vineam Domini* » sont dispersées par la police. Deux ans plus tard, le monastère est rasé.

Les Réflexions morales sur le Nouveau Testament de l'oratorien Quesnel sont condamnées par Clément XI en 1713 par la bulle *Unigenitus*. Le cardinal de Noailles et 11 autres évêques en « *appellent* » alors à un concile général, ce qui leur vaut, ainsi qu'à leurs disciples le surnom d' « *appelants* », qui deviendra dès lors une autre façon de nommer les jansénistes.

Pour Louis XIV, l'esprit contestataire et indépendant du Jansénisme ressemble trop à celui de la Fronde, dont il avait tant souffert pendant sa jeunesse. Et puis, c'est aussi l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes ; il ne tolère qu'une église unie, à sa dévotion.

Le Jansénisme à Joigny

A Joigny, un Jansénisme militant sévit dans les milieux religieux féminins surtout. L'initiatrice du mouvement à Joigny est incontestablement Marie-Philippe Branché qui fonde alors, avec quelques dames et demoiselles de la bourgeoisie jovinienne, une institution destinée à recueillir les orphelines de condition modeste. Son exemple influence le curé de Saint-Thibault et celui de Saint-André. Les vicaires suivent, ainsi que la presque totalité des religieuses de la Congrégation Notre-Dame emmenées par la supérieure Claude Davier, sœur du mécène Edme Louis Davier ; puis ce sera le tour des religieuses de l'hôtel-Dieu.

Les Pauvres Orphelines²

Cet établissement, destiné à recevoir des orphelines, considéré comme hospitalier, est rattaché d'autorité, par l'archevêque, à l'hôtel-Dieu Notre-Dame et Charité Unis selon l'édit royal de 1693 ; c'est là source de conflits à rebondissements.

Le 7 mai 1706, contrat est passé devant des notaires de Sens entre «*Marguerite Bachelier, veuve Hardouin, grenetier du grenier à sel de Joigny, Liesse Tulou, fille majeure et Marie-Philippe Branché, fille jouissant de ses droits*» qui réunissent leurs biens par donation mutuelle pour fonder une œuvre destinée à recevoir, entretenir et éduquer les pauvres orphelines de six à quinze ans. Anne Cocqueriat, Marguerite Hautecloche et Lucrèce Cattu, elles aussi «*filles majeures*» les rejoignent, elles sont donc six en 1711, toutes de bonne bourgeoisie³

Ces demoiselles se donnent le titre de «*dames orphelines*» ou «*filles de la Providence*». Bien que laïques, elles font précéder leur prénom du vocable de «*sœur*» et l'une d'entre elle, Marie-Philippe Branché prend le titre de «*supérieure*».

Elles exercent leur activité dans un magnifique hôtel XVIII^e situé rue Saint-Jacques en face de l'hôtel-Dieu Saint-Antoine ; elles appellent cet hôtel «*maison des orphelines*». L'abbé Blondeau, curé de Saint-Thibault, qui admire leur œuvre et partage leurs convictions, les désigne bénéficiaires de l'usufruit de ses biens. A son décès, va éclater un procès important entre les dites dames orphelines et les neveux du défunt, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu étant demandeurs eux aussi.

² Bibliographie :

- Edmond FRANJOU. *La querelle janséniste à Joigny et dans le jovinien au XVIII^e siècle*. 1970.

Imprimerie moderne Auxerre (Ouvrage de référence)

- Bernard FLEURY, *Histoire de l'hôpital de Joigny*, page 83-86, ACEJ, 2001

³ Le fils de Madame Hardouin est le subdélégué de l'élection de Joigny, qui construit le château d'Epizy.

Un sieur Tulou (Pourquoi pas le père de Liesse?) a été échevin, chargé de la gestion de l'hôtel-Dieu Saint-Antoine; dans une pièce des archives (A.H.: Liasse 14, n°3), il rend compte des dépenses engagées de 1634 à 1639, «*pendant la maladie contagieuse arrivée dans cette ville le 1er mai 1634*».

C'est un Branché qui conduit la troupe jovinienne qui repousse la première attaque des troupes de Condé, fin mai 1651.

En fonction de l'ordonnance royale qui prescrit la réunion des œuvres hospitalières d'une même ville, les administrateurs de l'hôtel-Dieu se croient permis de donner quelques directives, voire d'exercer certains contrôles ; ces prétentions ne sont pas du goût de la «*supérieure*» Marie-Philippe Branché; assez orgueilleuse et consciente de son bon droit, elle ne veut se mettre sous la tutelle de personnes, certes de son monde, mais qui ne partagent pas ses convictions jansénistes ; en effet, les dames orphelines, tout comme l'abbé Blondeau, lisent les œuvres de Jansénius et de ses disciples de Port-Royal, Saint-Cyran, Arnault et surtout le père Quesnel ; il semble qu'alors à Joigny, le rigorisme janséniste fait école, mais sous le manteau, au moins au début.

Les administrateurs de l'hôtel-Dieu font donc appel à l'archevêque de Sens qui, comme ses pairs, avait droit de regard sur toutes les œuvres hospitalières.

Monseigneur Hardouin de la Hoguette fait le voyage à Joigny et ses arguments sont certainement convaincants, puisque le 24 avril 1711, est signé un «*traité*» devant Leboeuf, notaire à Joigny :

Les dites demoiselles affirment qu'elles n'ont jamais eu l'intention de fonder une communauté sous le vocable des «*pauvres orphelines*» (?), mais seulement «*d'élever, nourrir et entretenir des pauvres orphelines pendant leur vie et jusqu'au décès de la dernière survivante d'elles*».

Elles déclarent alors «*qu'au décès de la dernière d'elles, les biens de leur communauté appartiendront à l'hôtel-Dieu et Charité Unis, à laquelle maison lesdites dames font dès à présent don...*»! Suivent l'inventaire des biens et l'énumération des conditions assez draconiennes d'ailleurs pour que l'œuvre soit poursuivie dans l'esprit de la fondation.

Le 25 avril 1711, le lendemain donc, Marie Branché et Anne Cocqueriat se rendent à Auxerre chez le notaire Heuvrard qui établit un acte de protestation des demoiselles parlant au nom des six.

Après avoir rappelé l'origine et les buts de leur association en 1706, elles «*déclarent que par suite de l'extrême jalousie causée aux administrateurs de l'hôtel-Dieu de la ville et des calomnies et des insultes portées contre elles, on est arrivé à les forcer de quitter leur maison⁴ par des menaces et par l'intervention de Monseigneur l'archevêque de Sens et, qu'enfin, le jour d'hier, malgré leurs observations, Monseigneur leur ayant ordonné l'union demandée, elles avaient signé, contre leur volonté, ledit traité d'union. C'est pourquoi les dites comparantes, tant pour elles que pour les demoiselles absentes, déclarent protester contre le dit traité...*»

Le nouvel archevêque, Monseigneur de Chavigny, constatant que finalement leur rôle n'était pas inutile, demande aux administrateurs de l'hôtel-Dieu un peu de patience et de tolérance ; ces derniers admettent qu'elles gardent leur autonomie entière jusqu'au décès de la dernière.

Liesse Tulou meurt très vite, Anne Cocqueriat en 1714, la Veuve Hardouin en 1718 ; c'est Marie-Philippe Branché, la plus virulente, qui survit le plus longtemps.

⁴ Aussitôt, le curé de Saint-Thibault, l'abbé Blondeau, leur en achète une autre!

En 1730, la détermination du nouvel archevêque, Monseigneur Languet de Gergy - chargé par le cardinal Fleury de lutter contre le Jansénisme - pour faire appliquer l'édit royal de soumission à l'établissement majeur de la ville, est sans effet et provoque une réaction quasi sectaire de la part de Marie-Philippe Branché, qui devient en quelque sorte le chef de file de la mouvance janséniste à Joigny.

Ce «clan» est important, il englobe la majorité des prêtres de la ville et des religieuses de la congrégation Notre-Dame de Saint-André emmenées par leur supérieure, Claude Davier, la sœur d'Edme-Louis Davier, l'historien bienfaiteur de la ville de Joigny, ainsi que les religieuses de l'hôtel-Dieu.

La succession de l'abbé Blondeau est l'objet de contestations et de lutte opiniâtres.

En 1722, nous l'avons dit, ce dernier, partageant les mêmes convictions que les dames orphelines, avait fait un testament en faveur de ces dernières; excluant, dans un codicille, la possibilité de transmission à l'hôtel-Dieu, au cas où l'œuvre des filles de la Providence serait rattachée à ce dernier, il léguait ses biens à l'église de Nantilly de Saumur, sa paroisse natale.

Le 4 mai 1736, l'abbé décède. Marie-Philippe Branché ne se hâte pas pour prendre possession de l'héritage et les neveux arrivent pour faire valoir leurs droits. Le problème est compliqué à résoudre. Le dossier conservé à ce propos aux archives départementales est important; il est l'objet de onze affaires différentes. Après de multiples péripéties, le représentant des neveux, homme de loi, croit bon de demander le transfert de l'affaire au Parlement. Mal lui en prend. Ce dernier, trop content de pouvoir contrarier le Roi, tranche en faveur des demoiselles au jansénisme affirmé. Elles bénéficient alors de l'usufruit des biens du curé de Saint-Thibault, jusqu'au décès de la dernière d'entre elles, l'intraitable Marie-Philippe Branché, qui ne meurt qu'en 1752 ; ces biens revenant, comme prévu au testament, à l'église de Nantilly.

C'est à cette date seulement, après plus de cinquante ans de péripéties, que les administrateurs de l'hôtel-Dieu prennent possession des biens des «*dames orphelines*». Ce ne sont évidemment plus les mêmes que ceux qui avaient engagé l'action !

Dans les registres de l'hôtel-Dieu Notre-Dame et Charité unis, on trouve un procès verbal, signé Nau, greffier, en date du 11 octobre 1752, dressé par le lieutenant de la prévôté de Joigny «*à la requête des héritiers de Mademoiselle Marie-Philippe Branché et en présence du procureur des administrateurs de l'hôtel-Dieu de Joigny*», pour la levée des scellés apposés sur les meubles de ladite demoiselle et pour l'examen et inventaire des titres relatifs à l'établissement de la maison des pauvres orphelines et de la transmission des biens.

Toutefois, c'est seulement le 16 septembre 1753, que la nièce, qui porte les mêmes noms et prénoms que sa tante, et est sa légataire universelle, passe transaction avec Edme Moreau, notaire, administrateur de l'hôtel-Dieu, pour la prise de possession des biens et titres des «*pauvres orphelines*».

La Congrégation Notre-Dame

Les religieuses de la congrégation, disciples de Pierre Fourier, sont naturellement adeptes d'un certain rigorisme, terrain propice au développement des préceptes de Quesnel. Rapidement, elles font partie à part entière des « *appelants* ».

Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens, fait sa première visite officielle à Joigny le 21 octobre 1732 ; il en profite pour se rendre chez les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame. L'accueil qu'il y avait reçu, un an plus tôt, devait l'inquiéter.

Les archives de l'Yonne⁵ ont conservé le procès-verbal de cette visite au couvent jovinien, manifestement rédigé par l'archevêque lui-même qui, de plus, le signe.

C'est, en fait, un véritable interrogatoire que Mgr Longuet fait subir à chacune des 19 religieuses du couvent. L'archevêque consigne le résultat des 19 interrogatoires qu'il mène successivement.

L'année précédente, lors de l'élection de la supérieure, *les Nouvelles Ecclésiastiques* avaient assuré que la majorité des religieuses étaient « *appelantes* ». Mgr Longuet lui, est plus catégorique : Il inscrit l'épithète « *janséniste* » en face des noms de 18 religieuses. La sœur qui a droit au qualificatif de « *catholique* » est gratifiée d'une qualité complémentaire : « *nouvelle religieuse* » ; ceci expliquant cela. Mgr Longuet donne d'ailleurs sur chacune des 18 autres religieuses, une appréciation nuancée : on trouve ainsi : « *janséniste ignorante* », « *janséniste qui parle toujours et n'écoute pas* », « *janséniste qui feint d'ignorer et qui ne répond pas un mot* », « *janséniste jusqu'à la folie* ». Pourtant plusieurs religieuses portent la mention : « *pourrait revenir, mais pas en telle compagnie* ». Mgr Languet précise aussi que plusieurs religieuses lui avaient avoué qu'elles lisaient « *les Gazettes Ecclésiastiques* », encore appelé « *Journal des Appelants* » et que leur conscience leur ordonnait de continuer. L'une des sœurs lui dit même que le Pape et les évêques peuvent se tromper « *à cause de la faiblesse humaine* ». Edmond Franjou extrapole ironiquement « *qu'elle sous-entendait qu'elle-même et son confesseur, l'abbé Chaudot, étaient seuls infallibles. Ainsi, cette petite sœur jovinienne allait plus loin, dans le richisme, que le plus audacieux des disciples d'Edmond Richer⁶ !* »

Nous ne passerons pas en revue les 20 fiches établies par l'archevêque ; en voici trois qui semblent remarquables :

« *Sœur Marguerite Haroun, nièce de l'abbé Haroun qui nous accompagne, elle nous a dit qu'elle ne voulait pas voir son oncle, parce qu'il n'avait pas les mêmes sentiments qu'elle.*

Sœur de l'Assomption (Claude Davier, la supérieure), nous a dit ne pouvoir enseigner notre catéchisme dans les classes et non plus, ne vouloir

⁵ AY série G n° 196. *Visite de l'archevêque de Sens à la Congrégation Notre-Dame de Joigny*

⁶ Edmond Richer, né à Cheney près de Tonnerre, syndic de la Sorbonne au début du XVII^e siècle, était partisan du Gallicanisme, préférant le concile au pape, en cela opposé aux Jésuites. On trouve ses théories dans son ouvrage « *Libellus de Ecclesiastica et Politica Potestate* » -1610

l'enseigner, car sa conscience l'en empêchait. Que l'ancien, celui de Mgr de Gondrin, était orthodoxe et qu'elle ne voulait pas en changer ».

Enfin, pour terminer, la « déposition » de la seule sœur catholique du couvent. Elle était encore plus significative que les autres.

Sœur de l'Annonciation (Gautier) nous a dit que *« le couvent est pire que Port-Royal, que les autres filles lui disent qu'elle sera damnée, mais qu'elle ne sait pas si elles lisent les « Gazettes Ecclésiastiques » car elles se cachent d'elle. Nous a dit aussi, que les autres filles sont si opiniâtres, qu'on les écorcherait vives, sans les faire changer en rien ».*

Ce qui fait dire à Edmond Franjou *« qu'en sortant du couvent jovinien, Mgr Languet aurait pu reprendre les mots qu'avait prononcés en 1664, Mgr de Péréfixe, archevêque de Paris, après sa visite aux religieuses de Port-Royal « Pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons ! ».*

Cette venue à Joigny de Mgr Languet n'augmente pas l'agitation qui règne dans la ville. Il n'y eut aucun incident sérieux grâce à l'autorité dont jouissaient les curés Blondeau et Chaudot, jansénistes convaincus certes, mais hommes pondérés et ennemis de toute agitation politique. Même la bouillante Marie-Philippe Branché, contenue par l'abbé Blondeau n'osa pas donner libre cours à son ressentiment contre l'archevêque.

D'un autre côté, celui-ci se rendit certainement compte que la position des jansénistes joviniens restait très forte, mais relativement modérée tant qu'ils étaient encadrés par les curés Blondeau et Chaudot ; il décide donc de patienter et de laisser le temps travailler pour lui.

En définitive, Mgr Languet se résigne à conserver dans son diocèse un petit « Port-Royal ». Aucune sanction n'est prise : Claude Davier, est encore supérieure quinze ans après.

Si les curés Blondeau et Chaudot persistent impunément dans leur comportement janséniste, en revanche, celui de Saint-Jean, le curé Thibault est, la plupart du temps, absent et ne prend pas part au débat.

Bref, à Joigny, s'instaure une sorte de coexistence pacifique entre les jansénistes et leurs adversaires.

La mort de l'abbé Blondeau, le 4 mai 1736, entraîne les péripéties que l'on sait, mais la coexistence pacifique continue malgré tout jusqu'en 1745.

En 1746, meurt une des personnalités de Joigny, Edme-Louis Davier, greffier de l'Élection, historien de la ville et aussi le mécène que l'on connaît pour avoir doté le collège d'un capital de 40.000 livres, par son testament du 9 mars 1746, avec, toutefois, cette condition suspensive: *« le collège doit être administré par deux régents obligatoirement prêtres ».*

Davier commençait son testament par une déclaration d'entière soumission à Dieu, mais aussi à l'Église Catholique et, implicitement, à la bulle *Unigenitus*. Par ailleurs, il désigne exécuteur testamentaire l'abbé Marc-Antoine Barré, catholique orthodoxe, successeur de l'abbé Blondeau.

Notons la clause de son testament concernant sa sœur, Claude, supérieure de la Congrégation Notre-Dame de Joigny, *« une somme de 100 livres, pour acheter des livres ».*

La modicité du don ne traduit-elle pas la réprobation qu'il éprouvait à son égard concernant son jansénisme ? La mention « *pour acheter des livres* » n'avait-elle pas une connotation ironique ?

Rappelons-nous qu'elle continue d'enseigner le petit et le grand catéchisme de Mgr de Gondrin, dont l'usage avait été interdit par mandement de l'archevêque de Sens en date du 6 avril 1739.

Si Mgr Languet continuait de se montrer indulgent à l'égard des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, c'était sans doute parce qu'elles étaient cloîtrées et ne pouvaient avoir d'influence sur les fidèles jovinien. Pourtant, le couvent comportait également deux religieuses séculières qui se consacraient à l'instruction gratuite des petites filles et, à cette époque, l'enseignement des filles consistait surtout à leur apprendre le catéchisme. Or, nous savons, par le procès-verbal de visite du couvent, que la supérieure refusait de se servir du nouveau catéchisme de Mgr Languet parce qu'elle estimait que celui de Mgr de Gondrin était seul orthodoxe et que sa conscience lui ordonnait de continuer à l'enseigner. Mais dans ce catéchisme de Mgr de Gondrin⁷, il était écrit « *Un chrétien doit rapporter à Dieu toutes ses pensées et tous ses actes, par Amour* ». Ce que Mgr Languet contestait vigoureusement.

Cette clause du testament Davier rappela-t-elle à Mgr Languet de Gergy l'existence du « Port-Royal » jovinien ? Probablement pas, mais, c'est en cette même année 1746 qu'il décide de sévir, lassé de l'obstination des religieuses.

Edmond Franjou regrette de n'avoir pas eu accès aux Archives épiscopales. Il tire ses conclusions par déduction.

La supérieure du couvent, Claude Davier, née à Joigny en 1683, n'est pas décédée à Joigny. Il en déduit que l'archevêque de Sens l'avait fait transférer dans un autre couvent où, ayant persévéré dans le jansénisme, elle resta jusqu'à sa mort.

Quatre d'entre les sœurs protestèrent de leur soumission, mais les 13 autres furent elles aussi éloignées ou mises sous le boisseau sur place.

Les sœurs hospitalières

La supérieure de l'hôtel-Dieu, la sœur Bourdois, était une janséniste aussi acharnée que Marie-Philippe Branché.

L'archevêque avait été relativement patient avec les religieuses du couvent de la Congrégation Notre-Dame, car elles étaient cloîtrées ; même si deux d'entre elles enseignaient le catéchisme, leurs possibilités prosélytiques étaient limitées. Il n'en était pas de même avec les sœurs de l'hôtel-Dieu, car, très dévouées, leur témoignage janséniste pouvait impressionner avec plus de succès les malades reconnaissants.

Pourtant, Mgr Languet de Gergy ne sévit pas immédiatement contre elles. Il leur rend visite à plusieurs reprises et tente de les ramener dans la religion catholique, mais en vain. Enfin, en 1738, elles osent se prévaloir

⁷ Gondrin était prisé à Joigny, parce que son nom a été donné à une rue proche du couvent, auparavant appelée rue du Milieu

de la guérison étonnante d'une malade confiée à leurs soins et elles n'hésitent pas à présenter cette guérison, comme un miracle obtenu grâce à leur intercession. Mgr Languet de Gergy est alors sans concession ; il obtient contre leur supérieure, la sœur Bourdois, une lettre de cachet datée du 30 août 1738. Cette lettre de cachet ordonnait à la sœur Bourdois de sortir incessamment de l'hôtel-Dieu et lui faisait défense de s'immiscer, désormais, dans le service et l'administration de l'hôtel-Dieu, sous peine de désobéissance.

Le 23 septembre 1738, la sœur Bourdois s'exécute ; en considération des 28 années qu'elle avait consacrées au service des malades et aux pauvres, l'administration de l'hôtel-Dieu lui rend sa dot et s'engage à lui servir une pension viagère de 80 livres mais seulement jusqu'à ce qu'elle trouve de quoi vivre.

Bien entendu, les trois autres sœurs hospitalières sont également congédiées. Deux d'entre elles, les sœurs Edmée et Simone Peyneau sont gratifiées d'une maigre pension viagère de 30 livres chacune jusqu'à ce qu'elles trouvent un emploi. La quatrième sœur hospitalière, Elisabeth Derance est un peu mieux traitée : elle reçoit 200 livres et, comme elle n'avait aucun bien, elle bénéficie d'une pension viagère de 30 livres.

Mgr Languet avait en réserve quatre jeunes remplaçantes, qui, dès la sortie des sœurs jansénistes, assurent la relève à l'hôtel-Dieu de Joigny. Si l'on en croit le chroniqueur des Nouvelles Ecclésiastiques du 4 février 1739, ces quatre nouvelles sœurs ne possédaient qu'une seule qualité : L'acceptation de la Bulle et du Nouveau Catéchisme. Mais il leur manquait l'essentiel : les talents nécessaires à leur état. Evidemment, il était de bonne guerre, pour le chroniqueur janséniste d'exagérer la maladresse et le peu de compétence bien compréhensibles de la part de jeunes débutantes. Il s'agissait de jeunes filles que Mgr Languet avait recrutées à Sens et que rien, semble-t-il, n'avait préparées à la tâche difficile qui les attendait à l'hôtel-Dieu de Joigny. (L'une d'entre elles était maîtresse d'école).

L'archevêque juge lui-même que les nouvelles hospitalières remplissaient insuffisamment leur tâche ; aussitôt, il se met en rapport avec une communauté de religieuses : « *Les sœurs hospitalières de Sainville* ». Cet établissement avait été fondé en 1696, par Marie Poussepin qui avait voulu une communauté de filles séculières vouées à l'apostolat de la Charité, avec un double objectif : les soins aux malades et l'instruction aux enfants pauvres. On ne saurait dire que les futures sœurs hospitalières n'étaient point préparées à la tâche qui leur était dévolue⁸.

⁸ Les pourparlers entre Marie Poussepin et l'archevêque de Sens aboutirent rapidement, puisque le 18 février 1739, ce dernier faisait parvenir aux administrateurs de l'hôtel-Dieu de Joigny, cette curieuse lettre :

« Messieurs — Le Roy ayant jugé à propos d'éloigner de l'hôtel-Dieu, les filles qui le servaient, j'ai craint que le service des pauvres et des malades vint à manquer. C'est ce qui m'a déterminé à me presser de vous envoyer des personnes pieuses et charitables, pour que les pauvres et les malades ne souffrissent point du changement. Comme il n'y en avait aucune qui eût l'âge et l'expérience convenable pour être mise à la tête des autres, j'ai tiré une Fille propre à en remplir les fonctions, d'une Société qui est destinée à cette espèce de Charité et qui l'exerce en plusieurs endroits, avec succès, édification et contentement du public. Vous pouvez en avoir quelque connaissance par

En 1738 précisément, Marie Poussepin achevait de mettre au point sous le contrôle vigilant de son supérieur, l'évêque de Chartres, le Règlement de la Communauté de Sainville. Règlement profondément inspiré par un esprit d'obéissance et d'humilité. On lit ainsi, au chapitre XXXVII : « *Les sœurs n'iront dans aucun établissement que sous le bon plaisir de N.N.S.S., les évêques, dans les diocèses desquels ils seront situés et l'agrément de MM. les curés des paroisses où elles seront demandées* ». Ainsi, l'archevêque ne prenait pas de risque, les sœurs de Sainville étaient contractuellement soumises⁹.

Pour conclure ce chapitre, constatons que, si Mgr Languet de Gergy avait, semble-t-il, réglé le problème du Jansénisme à Joigny, il ne l'avait pas pour autant extirpé des cœurs ni des esprits.

Edmond Franjou affirme, exemples à l'appui (cf.), qu'il faudra attendre la Grande Guerre pour son extinction complète. Il affirme avec pertinence que la rédaction des cahiers de doléances pour la préparation des Etats Généraux de 1789, en ce qui concerne les affaires de l'église, est marquée indéniablement de son empreinte. D'autres, comme les francs-maçons, nous allons le voir, y contribueront aussi de façon magistrale.

Le colloque des Entretiens d'Auxerre de 1983, sous la direction du juriste et politologue Léo Hamon, est intitulé « *Du Jansénisme à la laïcité* » ; son sous-titre est plus radical encore « *Le jansénisme et les origines de la déchristianisation* ».

En effet, paradoxalement, cette doctrine, qui se voulait plus pure et plus dure, avec une éthique et une morale particulièrement strictes, jette finalement le discrédit sur la papauté et la hiérarchie religieuse, qui, jusque là avaient abusé de leur autorité en s'éloignant radicalement de la pauvreté, se dévoyant même parfois dans un luxe insolent, qui devenait insupportable à ses ouailles. Finalement, une part importante de la

l'hôtel-Dieu de Saint-Fargeau qui est desservi par les filles de la même Société... C'est dans cette situation des choses que j'ai cru devoir vous proposer maintenant ces filles, tant celles que j'ai tirées de la Société dite de Sainville que celles que j'ai envoyées, non pour les recevoir, mais pour les admettre à l'essai... Comme cet essai n'engage encore à rien, j'espère que vous voudrez bien y donner votre consentement ; pour ensuite, après une épreuve suffisante, apprendre de vous si ces filles sont de telle qualité et conduite, qu'on puisse prendre avec elles des engagements durables. Je me ferai un plaisir en cette occasion et en toute autre, de profiter de vos lumières et d'écouter vos conseils et de ne rien faire que de concert avec vous, pour le bien de votre hôtel-Dieu qui m'est très cher... C'est avec tous les sentiments d'estime et de considération, que je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur ». J. Joseph, archevêque de Sens.

⁹ Trois sœurs de Sainville furent détachées à l'hôtel-Dieu de Joigny, fin février 1739. C'étaient Françoise Callus, Marie Tesson et Marie-Jeanne Cosson ; cette dernière étant nommée supérieure. Tout d'abord, elles firent équipe avec les premières hospitalières, fort incompetentes, placées à l'hôtel-Dieu, par Mgr Languet. Mais celles-ci, à qui un noviciat était imposé, quittèrent presque aussitôt l'hôtel-Dieu.

Trois autres Filles de Sainville vinrent aussitôt les remplacer

La période d'essai des sœurs de Sainville fut très longue ; pourtant un premier satisfecit leur fut décerné le 15 octobre 1740. Ce jour-là, le bureau de l'hôtel-Dieu décida, en présence de Mgr Longuet : « *Sur le bon témoignage qui a été rendu audit Bureau, de la bonne conduite des cinq Sœurs de la Société de Sainville, qui depuis dix-huit mois, servent dans ledit hostel-Dieu, le Bureau a décidé de recevoir lesdites sœurs pour servir dans ledit hostel-Dieu, aux gages de quarante livres par an chacune, eu égard à la cherté de toutes choses...* »

population, pragmatique, ne retint du Jansénisme que la condamnation de la hiérarchie religieuse, comme elle n'avait retenu de la Ligue que les bienfaits d'une autonomie plus grande vis à vis de la hiérarchie administrative, faisant fi des contraintes religieuses attachées aux doctrines. Les problèmes de « grâce » et de « prédestination » étaient probablement plus difficiles à comprendre.

L'Aigle de Saint-Jean¹⁰ Les francs-maçons de Joigny

La franc-maçonnerie en France

Il est encore fréquent d'entendre rattacher la franc-maçonnerie aux bâtisseurs du Moyen-âge, voire aux Templiers. Il semble admis une fois pour toutes que cette organisation associative naisse en Grande Bretagne au début du XVII^e siècle. Ses fondateurs copient le rituel des compagnons bâtisseurs (*Maçonnerie opérative*) -ce qui peut avoir entretenu l'ambiguïté, en utilisant leur langage et leurs rites, pour créer une « *maçonnerie spéculative* ». Elle utilise un système de morale illustré par des symboles, enseignés comme un ordre initiatique. Elle est organisée en loges fédérées ; mais diverses obédiences vont naître, bien qu'elle se veuille adogmatique.

Elle est introduite en France en 1727, par un Anglais, lord Derwent, il en fut le premier Grand Maître. En 1728, les francs-maçons français décident de reconnaître comme « *grand maître des francs-maçons en France* », Philippe, duc de Warthon (1698-1731), qui séjourne à Paris et à Lyon de 1728 à 1729, et qui avait déjà été, en 1723, grand maître de la Grande Loge de Londres.⁵

Les idées que propage la franc-maçonnerie semblent répondre aux besoins de l'époque, car l'ordre compte rapidement de nombreuses loges dans toute la France.

Enseignant une aspiration à la liberté, elle professe une réaction déterminée au despotisme et un goût prononcé pour les sciences nouvelles. Ramsay, l'un des « théoriciens » de la maçonnerie, lance dès 1736 - près de dix ans avant que Diderot ne la mette en œuvre - l'idée de l'encyclopédisme en invitant les frères « *à s'unir pour former les matériaux d'un dictionnaire universel des arts libéraux et de toutes les sciences utiles* ».

La hiérarchie religieuse s'en émeut et en 1738, le pape Clément XII la condamne formellement dans la bulle « *In eminenti apostolatus specula* » ; mais, en France, les bulles doivent être enregistrées par le Parlement, ce que ce dernier se garde bien de faire concernant « *In eminenti* » ; aussi verra-t-on nombre de prêtres fréquenter les loges aux côtés d'aristocrates et de bourgeois marchands ou possesseurs des charges les plus diverses.

Mais, sous la Grande Maîtrise du comte de Clermont, un schisme éclate : les loges françaises se séparent de l'ancienne Grande Loge Anglaise.

¹⁰ Bibliographie :

- Pierre MOLLIER, Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Grand Orient de France, interrogé par Marie-France Etchegoin, Le Nouvel Observateur, 21 décembre 2007.

- Edgar BERILLON, *Historique de la loge française Le Phénix à l'Orient de Joigny*, Hamelin-Zanotte, Joigny, 1880 ?

La confusion dure jusqu'en 1772. Un nouveau Grand Maître, le duc de Chartres, devenu célèbre plus tard sous le nom de Philippe-Égalité, y met fin en décrétant que le lieu de réunion des délégués de tous les Ateliers dits Nationaux prendrait le nom de « *Grand Orient* ».

La Maçonnerie française était constituée.

Et quand des frères de l'Orient de Joigny et de celui de Sens songent à établir une loge à Joigny, on compte déjà en France plus de six cents Ateliers.

Une grande activité règne dans toutes les loges

Pour la première fois, sous l'Ancien Régime, des gens qui ne sont pas représentants des deux autorités constituées, que sont celles du roi et de l'Eglise, mettent inconsciemment en œuvre une nouvelle sociabilité libérale : une société civile qui annonce les droits de l'homme et du citoyen. Pourtant il ne s'agit pas d'un programme politique revendiqué. Et, contrairement à ce qu'affirment l'abbé Lefranc ou l'abbé Barruel à la fin du XVIII^e siècle, 1789 n'est pas le fruit d'un « *complot maçonnique* ».

A l'époque on retrouve des maçons dans tous les camps. La plupart des loges sont fermées pendant les événements révolutionnaires. Quant au Grand Orient de France, qui était censé avoir organisé le « complot », l'un de ses principaux fondateurs, le duc de Montmorency-Luxembourg, un modéré pourtant, émigre le 15 juillet 1789 !

Louis Blanc résume l'essentiel de la situation et de la pensée de l'organisation maçonnique juste avant la Révolution :

« A la veille de la Révolution française, la Franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense.

Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

Dans les Loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les privilèges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée cabinet de réflexions, il lisait sur les murs, tendus de noirs et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique :

« Si tu tiens aux distinctions humaines, sors; on n'en connaît pas ici »

Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le but de la Franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie, d'anéantir le fanatisme, d'extirper les haines nationales ; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand Architecte de l'Univers, par les sages des divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées par les grenades de l'amitié..... Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société profane, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens, mais au sein des Loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social ; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

D'un autre côté, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte épreuve courageusement subie, un secret gardé sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les FF :. (frères) se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une idée de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs ? »

« *Conspirateurs, soit ! Mais conspirateurs respectueux des lois de leur pays, soutenant l'éternelle lutte de la loyauté contre l'hypocrisie, de la raison éclairée contre la foi stupide et aveugle* » se croit obligé d'ajouter le jeune Edgar Bérillon dans son « *Historique* » de la loge jovinienne.

La loge L'Aigle de Saint-Jean à l'Orient de Joigny.

Le 13 octobre 1777, il y a du remue-ménage autour de la porte Saint-Jacques à Joigny à l'entrée du faubourg de Paris. Nombre de bourgeois joviniens, mais aussi sénonais, sont là pour y procéder à l'installation de la toute nouvelle loge maçonnique sous le vocable de « *L'Aigle de Saint Jean* ».

Notons que deux années seulement ont passé depuis l'unification des différentes loges françaises par le duc de Chartres en lui donnant le nom de Grand Orient.

La loge de Sens avait été chargée de procéder à l'installation de sa sœur de Joigny. Notons que de nombreux Joviniens fréquentaient l'Atelier sénonais ; ils constituent l'ossature de la loge jovinienne.

Dès le début de l'année 1777, le sieur Leprince, greffier en chef à la Cour des « Aydes », avait été investi des pleins pouvoirs auprès du Grand Orient pour faire les démarches nécessaires.

Les membres de la nouvelle loge n'ont plus qu'à envoyer, le 28 juillet 1777, un tableau de ses Membres Fondateurs certifié par la loge de Sens, qui certifie en outre la « *régularité des travaux* » Le certificat est signé : Maret, curé de Saint-Savinien, Vénérable de la loge la Concorde de Sens.

Il n'est sans doute pas inutile de noter en passant, que, cette même année, la loge de Sens ne compte pas moins de vingt ecclésiastiques : chanoines, bénédictins ou simples curés sur une cinquantaine de membres ! Excusez du peu ! Rappelons quand même que le pape Clément XII avait excommunié la franc-maçonnerie en 1738, mais que la bulle en question, n'ayant pas été enregistrée par le parlement, n'avait pas cours en France !

L'Atelier jovinien est bientôt régularisé par titres et patentes portant la signature des dirigeants nationaux du moment, le duc de Luxembourg, *Grand Maître de l'Ordre*, et le docteur Guillotin, le célèbre constituant, *Président de la Chambre des Provinces* ; la loge de Sens étant alors officiellement désignée pour procéder à l'installation de celle de Joigny.

La cérémonie d'installation ouvre donc ses travaux le 13 octobre 1777 sous la direction des officiers de la loge, les frères Saulnier des Moulins, Conseiller honoraire en l'Élection de Joigny, *vénérable*, Saulnier de Montmarin, *1^{er} surveillant*, Bourdois de la Motte, *2^e surveillant*, Bourdois

de Chamfort, Garde du Corps de Monseigneur d'Artois, *orateur*, et Bourdois de Peschoir, *secrétaire*¹¹. L'installation se fait avec la plus grande solennité. Tous les frères signent d'abord cette obligation:

« Je promets d'honneur, en vrai maçon, d'être constamment et fidèlement attaché au Grand Orient et de me conformer à ses Statuts et Règlements »

Les officiers de la loge étant à leur poste, la délégation de Sens est introduite en grande pompe : elle est composée des frères

- Sendrier, Vénérable, Conseiller et Procureur du Roi au Bailliage de Sens;
- Larcher, Orateur, Premier Avocat du Roi à Sens;
- Dalmières, Lieutenant du Premier Chirurgien du Roi.

Le frère Sendrier, vénérable de la loge de Sens, adresse à l'assistance *« une brillante allocution. Faisant allusion à la Constitution récente du Grand Orient (1772), il prononce d'éloquentes paroles »*, selon Edgar Bérillon ; maintenant, elles nous paraissent pour le moins emphatiques et particulièrement ésotériques en ce qui concerne le commentaire du symbolisme de l'Aigle.

Puis, l'Orateur de Sens, Larcher, se charge *« d'émouvoir les frères par un éloquent discours »*, en fait, tout aussi grandiloquent.

La loge installée, les frères de Sens reprennent leurs places d'honneur ; son vénérable, Saulnier de Moulins, les remercie et fait une grande envolée lyrique sur nos ancêtres les Gaulois et leurs vertus !

Le vénérable donne ensuite la parole au frère orateur, Bourdois de Champfort, qui retrace le *« brillant passé de la maçonnerie »*.

La fête se termine par un banquet où le *« cantique de l'ordre »* est chanté par le frère Saulnier de Montmarin.

Edgar Bérillon note pour conclure son reportage de la cérémonie : *« Parmi les détails de l'organisation, notons que les premiers frères servants furent les laquais des frères les plus riches de la loge. L'un des servants était décoré du titre de « Bedeau ». La Révolution, qui fit disparaître tant de titres, emporta aussi celui-là. Nous ne le retrouvons plus dans la suite. L'adresse de la loge avait un caractère « mystique » (sic). Elle était: « Mr de Laigle, Architecte à la Tour Saint-Jacques ».*

Il faut constater que, s'ils se voulaient ouverts à l'égalité, les maçons, à l'origine, ne faisaient pas fi de leur confort bourgeois en amenant en loge certains de leurs serviteurs ! Remarquons aussi que leur terminologie semble en partie empruntée à celle de l'église.

Au demeurant, il est certain qu'hormis ces détails, leurs travaux constituent quand même une réelle tentative de changer la société vers plus de liberté et d'égalité, sans oublier la fraternité qui constitue le socle de leur association.

Dans leurs rangs se trouve toute une *« société d'élite »*, selon Edgar Bérillon. Il s'agit évidemment des personnages importants de la ville ; les frères servants en sont, d'ailleurs, bien séparés dans le tableau officiel qui suit :

¹¹ NB : les 5 officiers sont en famille, 2 Saulnier et 3 Bourdois

Tableau de la loge de l'Aigle de Saint Jean, lors de sa fondation, en 1777

« Felicitas moribus unita »

(Cette devise peut être traduite : *Le bonheur naît de l'union morale*)

Saulnier de Moulins, Charles-Edme, Conseiller honoraire en l'Élection, Vénérable Né., né à Joigny le 16 juillet 1731, dom. Joigny, au Château

Saulnier de Montmarin, Capitaine d'infanterie, 1^{er} surveillant, né à Joigny le 19 mars 1735. Joigny, rue de la Grosse-Tombe

Bourdois de la Motte, Edme-Joachim, Docteur en médecine, 2^e surveillant Né., né à Joigny le 12 mai 1721. dom. à Joigny, Grande rue.

Bourdois de Champfort, Garde Corps de Mgr d'Artois, orateur Né., né à Joigny le 11 mars 1750, dom. Joigny, rue Montant-au-Palais

Bourdois de Peschoire, Edme-Joachim, officier d'infanterie, Secrétaire Né., né à Joigny, le 28 mai 1751, dom. Joigny, rue Montant-au-Palais

Badenier de la Perrière. Jean-Baptiste Hyacinte Marie, Lieutenant particulier du Bailliage, secrétaire adjoint Né., né à Joigny le 24 juin 1754, dom. à Joigny, rue Martin.

Boullard. Louis-Edme, négociant, Garde des Sceaux Trésorier, né à Joigny le 4 décembre 1734, dom. à Joigny, rue Saint-Jacques

Foacier de Chesne au Roy, Pierre-César, Ecuyer, receveur des Fermes, 1^{er} Maître C.N., né à Sienne (Italie), le 3 octobre 1750, dom. Joigny, rue de l'Étape.

Louvain de Pescheloche, Louis-Joseph, Avocat, 2^e Maître C. A. N., né à Besançon, le 19 août 1751, dom. à St-Aubin-sur-Yonne.

Bazille du Villars, Jean-Baptiste, Négociant. Frère Tuilier Né., né à Joigny le 11 septembre 1735, dom. à Joigny, Grande rue.

Charié, fils, Jean-Edme, Echevin de la ville, Maître de la colonne d'harmonie Né., né à Joigny le 4 juillet 1752, dom. à Joigny, Grande rue.

Bazille, Gabriel, Maire perpétuel de Joigny. Apprenti Né., né à Chambéry le 3 juillet 1731, dom. à Joigny, rue de l'Étape.

Bourdois de la Perrière, Edme-Joachim, Chanoine de Ste-Geneviève., Comp. Né., né à Joigny, le 11 décembre 1753, dom. à Paris, à Sainte-Geneviève.

Bourdois de la Motte, fils, Edme-Joachim, Docteur en médecine, Comp. Aff., né à Joigny le 24 septembre 1754, dom. à Paris, rue de Bourbon.

Boit de Crèveœur, Charles-Alexandre, Chevalier de St-Louis, Me. Aff., né à Londres, le 1^{er} nov. 1719, dom. à Cézy, près Joigny.

Briqueville (marquis de), Henri-Charles, Officier de dragons, Me. Aff., né à Bayeux le 4 septembre 1753. dom. à Joigny, quai Saint-Jean.

D'Hermand de Gléry, Emmanuel Louis-Joseph, Vice-consul à Lisbonne, Maître Aff., né à Paris, le 1^{er} juin 1754. dom. à Lisbonne (Portugal).

Ferrand des Fourneaux, Michel, officier de dragons, Me Aff., né à Joigny le 3 janvier 1733, dom. à Joigny, Grande rue,

Gillet de la Jacqueminière, Louis, Directeur de la Poste, Maître Né., né à Saint-Julien-du-Sault le 5 août 1752, dom. à Joigny, rue Saint-Jacques.

Gondot, François-Gustave, Commissaire des Guerres, Me. Aff., né à Paris le 22 août 1749, dom. à Joigny rue de l'Étape.

Jacquinet de la Coudray, Joseph, Chevalier de St-Louis, officier de Dragons, Me Aff., né à Joigny le 2 juin 1730, en garnison au Puy-en-Velay

De l'Isle, Philippe-Louis, Contrôleur général des Fermes, Me. Né., né à Paris, le 22 juillet 1749, dom. à Sens.

L'Ouvrier, Marc-Luc-Roch, commissaire de la Généralité de Paris, Me. Aff., né à Besançon en 1741, dom. à Sens.

Marchand, André-Hilaire, Notaire, Me. Né., né à Sens en 1706, dom. à Joigny.

Meignen, Jacques. Commerçant, Me. Aff., né à Villevallier, le 5 février 1754, dom. à Villevallier, près Joigny,

Perroté de Richebourg, Pierre. Chevalier de Saint-Louis, Me Aff., né à Joigny, le 1^{er} avril 1721, dom. à Joigny, rue Saint-Jacques.

Soufflot de Palotte, fils, Germain-André, Contrôle des Fermes, Comp. Né., né à Auxerre le 1^{er} février 1754, dom. à Auxerre, place des Fontaines

Vaugine de Waufourand, Louis, Officier d'infanterie étrangère, Me. Aff., né à Joigny, le 3 janvier 1749, En garnison à Longwy.

Le Prince, Aff., Greffier en chef de la Cour des Aides, Député auprès du Gd Orient

Frères servants :

Cornebize, Hubert, Bedeau de la Loge, App. Né.

Faule, Charles, domestique du frère Saulnier, App. Né.

Moine, Maurice, laquais du frère Gondot, comp. Aff.

Picault, François, Laquais du frère Foacier, App. Né., né à Mousseaux en 1731

Sonin, Edme, domestique du frère Saulnier, Comp. Né., né à Joigny en 1756

Timbré et scellé par nous Garde des Sceaux de la R. L. de l'Aigle de Saint-Jean, à l'Orient de Joigny, Signé: Boulard.

Registré par Mandement de la R. L. de la Concorde, Signé : Le Gris, secrétaire adjoint

Timbré et scellé par nous, Garde des Sceaux de la R. L. de la Concorde, Signé : F.'. Billebault.

Les personnages importants de Joigny sont presque tous là. Notons que le Maire perpétuel de Joigny, Gabriel Bazille se trouve dans la liste avec le qualificatif « apprenti », c'est-à-dire qu'il est un nouveau membre en cours d'initiation. De tous, hormis deux frères servants, il est le seul de ce grade de base.

La première année, « l'atelier » de Joigny reste sous la direction du Vénérable Saulnier des Moulins.

L'année suivante, c'est Edme Joachim Bourdois de la Motte, Conseiller du Roi en l'Élection, Docteur en médecine, qui est élu Vénérable, Jean-Baptiste Badenier de la Perrière, lui aussi Conseiller du Roi en l'Élection, devenant secrétaire.

Durant cette même année 1778, la loge l'Aigle de Saint-Jean reçoit la mission d'installer à Auxerre une loge sous le vocable des « *Vrais Zélés* » et l'année suivante, le 17 février 1779, elle procède à l'installation, à Tonnerre, d'une loge sœur, au nom des « *Amis réunis* ».

Cette même année, l'Atelier, après quelques discussions, émet son avis relativement à un dissentiment élevé entre le Grand Orient et la Loge Saint Jean d'Ecosse du Contrat Social en appelant à la tolérance.

Bourdois de Lamotte¹² reste Vénérable jusqu'en 1782. A cette époque, il retourne reprendre son poste de Médecin de l'hôpital de la Charité, qu'il avait quitté pendant quelques années, mais il reste affilié à la loge de Joigny. Les élections portent alors à sa succession le frère Dufour, Receveur des Aides. Il occupe ce poste pendant deux ans.

En 1784, c'est au tour de Louis Gillet de la Jacqueminière¹³, Receveur des droits du Pont, de prendre la direction de la loge. Pour les autres officiers, sont élus, « *au banc du 1^{er} Surveillant* », Louis Edme Boullard, Échevin; à

¹² Arrêté sous la Terreur, il est libéré mystérieusement ; il devient sous l'Empire médecin des enfants de France. Il était membre de l'Académie de médecine

¹³ Gillet de la Jacqueminière deviendra député aux Etats Généraux et fera une carrière remarquable sous l'Empire

celui de l'Orateur, Jean-Edme Charié, Échevin; Ragon des Essarts¹⁴, Procureur du Roi en l'Élection, étant Secrétaire, et Jean-Baptiste Badenier de la Perrière, Lieutenant du Bailliage et Conseiller en l'Élection, trésorier. Tous ces personnages vont, quelques années plus tard, occuper d'importantes fonctions publiques.

A la veille de la Révolution, la loge est composée de soixante-deux membres actifs, dont cinq prêtres, « *hommes responsables et libéraux* ».

« *Peut-on s'étonner de la présence de ces ecclésiastiques dans la Loge, interroge Edgar Bérillon, pourtant farouche anticlérical, quand, cinq ans plus tard, les membres du clergé, par leur union avec le Tiers Etat, consomment le triomphe des idées modernes ?* »

L'Aigle de Saint Jean continua de prospérer. Le 19 janvier 1789, à la veille de la Révolution, l'atelier de Joigny est encore désigné pour procéder à l'installation de la loge « *l'Amitié Eprouvée* », à Villeneuve-le-Roy.

Ses membres sont particulièrement actifs et participent à toutes les créations ou mouvements bouillonnants du moment.

Dès 1788, à la création des Assemblées Provinciales, les frères Bazille, Meignen et Badenier de la Perrière en sont nommés membres pour y représenter le Tiers Etat.

Le frère Gillet de la Jacqueminière est élu Procureur Syndic (Président) pour le département de Joigny, subdivision de base de cette nouvelle organisation territoriale et administrative.

Coincidence intéressante à noter : Le frère Sendrier, vénérable de la loge de Sens, remplit les mêmes fonctions pour le Sénonais.

Pour la préparation des Etats Généraux, les membres du Tiers-Etat représentant les quartiers et les différents corps constitués, après avoir rédigé leurs cahiers de doléances, envoient au bailliage de Montargis 6 députés parmi lesquels 5 sont francs-maçons : Gabriel Bazille, maire, Jacques Louis Hippolyte Ragon des Essarts, Louis Charles Gillet de La Jacqueminière, Jean-Baptiste Hyacinthe Marie Badenier de La Perrière, Jean Edme Charié et Jean-Baptiste Filleu (Seul ce dernier n'est pas maçon).

Au baillage de Montargis, les députés des communes rédigent un autre cahier, faisant la synthèse de ceux des paroisses, et procèdent à l'élection du député aux Etats Généraux ; c'est Gillet de La Jacqueminière qui est élu confortablement avec pour suppléant Gabriel Bazille.

Nous allons voir, compte tenu de l'époque et de la structure des institutions de l'Ancien Régime, que la teneur des cahiers de doléances et leur audace portaient l'empreinte aussi bien des Jansénistes que des Francs-maçons.

¹⁴ Ragon des Essarts, ayant acquis la Chartreuse de Valprofonde lors de la vente des biens nationaux, deviendra maire de Béon.